

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 — »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin,	Poste.
6 — 37 — —	Direct.
9 — 04 — —	Omnibus.
4 — 35 — —	soir, Express.
7 — 11 — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
4 — 54 — —	soir, Direct.
5 — 47 — —	Omnibus.
9 — 57 — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

RÉPONSE DE PLUSIEURS ÉVÊQUES

Aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en publiant un document très-important, rédigé par plusieurs de nos prélats français :

Quelques-uns d'entre nous ayant été consultés à propos des prochaines élections, nous avons jugé utile de faire une réponse commune, afin de donner à cette réponse toute la mesure et le poids nécessaire, et qu'il fût évident d'ailleurs que nous étions inspirés, non par des circonstances particulières à nos diocèses, mais uniquement par la considération des principes, des devoirs et des intérêts généraux.

Nous n'avons voulu parler ni seuls, ni tous : il ne s'agit pas ici d'une manifestation, mais d'un simple avis répondant à des consultations.

On nous a posé deux questions : faut-il voter ? — Pour qui faut-il voter ?

Nous répondrons à la première de ces questions, parce que les intérêts supérieurs de la religion et du patriotisme, que cette question touche directement, ne peuvent nous être indifférents.

Nous ne répondrons pas à la seconde, parce que la réponse à cette seconde question ne relève que de la conscience de chacun.

Ce sont à la fois des ecclésiastiques et des laïques qui nous consultent. Sauf des nuances de position et de devoirs spéciaux, nous n'a-

vous rien à dire aux uns que nous n'ayons à recommander aux autres : les uns et les autres sont citoyens, et, à ce titre, les droits et les devoirs sont les mêmes.

Aux prêtres nous dirons : Nous sommes habitués à vous voir chercher, même en dehors des choses de la foi, ce plein accord avec vos évêques, qui est pour tous une si grande et une si douce habitude. Et en ce moment, puisque vous voulez notre avis, nous n'hésitons pas à vous le donner : nous pensons qu'ici vous devez user de vos droits de citoyens, et que vous manquerez à vos devoirs en vous abstenant. Seulement, laissez-nous vous le dire, si c'est l'heure de montrer votre dévouement comme citoyens, c'est aussi l'heure de donner la mesure de votre vertu et de votre honneur comme chrétiens et comme prêtres. Soyez plus que jamais charitables, ne vous mêlez à rien de ce qui divise et irrite, ne vous faites les agents de personne ; n'oubliez pas que vous serez demain les pasteurs des vaincus et des vainqueurs. Mais n'oubliez pas non plus que vous avez une patrie, que vous devez l'aimer de toute votre âme, la servir toujours selon votre conscience, et qu'il y a des circonstances plus sérieuses, plus solennelles, où la négligence des devoirs civiques n'est pas possible. Non, ne laissez pas répéter que la religion étouffe le patriotisme ; que le sacerdoce rend étranger aux intérêts de la patrie ; que vous voyez d'un œil indifférent l'avenir de la France. En un mot, ne soyez les hommes d'aucun parti, mais soyez les hommes de votre conscience ; ne laissez pas croire surtout que, cédant aux illusions mesquines d'un cœur abaissé, vous êtes d'avance pour le

parti qui promettra le plus à votre presbytère ou à votre sacristie. On lit dans l'histoire de l'Eglise qu'il a toujours été permis de vendre même les vases sacrés pour contribuer à la liberté ou au soulagement des hommes ; notre esprit serait bien changé, si l'on pouvait soutenir, sans nous calomnier, que nous faisons passer les besoins de notre fabrique avant ceux de notre conscience. Charité, dignité, voilà les devoirs du clergé dans l'exercice des droits du citoyen.

Maintenant, vous, Messieurs, dont la confiance nous interroge et nous honore, permettez qu'avant de vous répondre, nous vous demandions : qui entendez-vous consulter en consultant chacun de nous ? Est-ce un homme de parti ? Est-ce le citoyen ? Est-ce l'évêque ?

I.
Si quelques-uns pouvaient se figurer qu'ils interrogent des hommes de parti, ils nous connaîtraient assurément bien peu. Pourquoi et comment pourrions-nous être d'un parti ? Est-ce qu'il n'y a pas des catholiques dans tous les partis ? Et quel parti en France ne rougirait pas aujourd'hui de déclarer qu'aucun de ses adhérents ne croit à l'Évangile de Jésus-Christ ? Et ce serait à nous, évêques, pasteurs de l'Eglise de Jésus-Christ, dans un pays remué par tant de vicissitudes, qu'on voudrait faire admettre qu'entre les partis qui divisent notre pays, il n'y a d'hommes religieux et de bons catholiques que d'un seul côté ! Nous oublierions à ce point que nous sommes évêques et pasteurs de toutes les âmes ! Non, à l'instant même où nous écrivons ceci, notre cœur proteste contre ces divisions : il évoque, il se

rappelle à la fois parmi nos diocésains tels impérialistes sincères, tels défenseurs des plus éprouvés de l'ancienne monarchie, tels des plus fidèles serviteurs du gouvernement de Juillet, tels républicains de bonne foi, etc. Oui, nous les voyons ces hommes, nous pensons à eux, nous les nommons et nous nous rendons ce témoignage, dû à tous nos collègues dans leurs diocèses, que nous sommes en vérité et de toute notre âme les évêques de tous. Et ceux-là même qui, dans les différents partis, n'ont pas le bonheur de croire aujourd'hui, de partager notre foi, le devoir, la conscience et notre cœur nous portent à espérer qu'ils croiront demain. Et nous consentirions à les blesser aujourd'hui en nous constituant leurs adversaires ? Non, jamais. Ah ! qu'ils viennent à nous, que le malheur les visite, qu'ils aient besoin d'un appui ou d'une consolation au jour de leurs déceptions, qu'ils nous demandent de les aider à bien vivre et à bien mourir, il n'est point d'opinion, il n'est pas de parti, il n'est pas de force humaine qui puisse nous empêcher de leur prouver que, toujours, nous sommes tout à eux. Qu'on ne nous fasse donc pas l'injure de s'adresser à nous ainsi qu'à des hommes de parti !

Comme catholiques, comme prêtres, comme évêques, nous ne sommes, nous ne serons jamais d'aucun parti.

II.
Veut-on maintenant savoir quel est notre opinion comme citoyens ?

Nous sommes tout simplement de l'opinion de notre raison, de notre conscience, de notre expérience ; et c'est notre droit.

FEUILLETON.

LE DERNIER AMOUR.

(Suite.)

VI.

Pendant plus d'un mois, Micheline fut en un grand danger. La terrible complication que présentait le mal dont elle était atteinte rendait la guérison très-incertaine. A plusieurs reprises même le docteur déclara qu'il ne comptait plus pour la sauver que sur un miracle de la jeunesse. Heureusement, ce miracle éclata. Après une lutte acharnée entre la vie et la mort, l'orpheline entra dans la phase du salut.

En outre du vieux praticien dont la sollicitude n'avait pas un seul instant faibli, deux personnes avaient entouré la malade d'un dévouement profond. L'une était une femme nommée M^{me} Angèle, âme douce et vaillante penchée nuit et jour sur cette existence si près de s'éteindre ; l'autre, Pascal lui-même, cœur incessamment en éveil pour seconder les efforts de celle qui avait servi de mère infatigable à la jeune fille mourante.

Quand les hallucinations de la fièvre se furent dissipées et que Micheline put se rendre à peu près compte

de ses sensations, elle promena autour du lit où elle reposait, toute pâle et toute débile, un regard surpris et interrogateur.

En reconnaissant qu'elle se trouvait dans une petite chambre bleue d'un aspect simple et charmant, elle parut consulter ses souvenirs, mais, n'en recevant point de réponse qui la satisfît, elle murmura :

— Où suis-je ?
Une voix émue lui répondit :

— Vous êtes chez un ami.

Elle dirigea son regard du côté d'où partait la voix ; et, après une minute d'irrésolution, elle reconnut Pascal Kersaint.

Il était assis sur une chaise au pied du lit.

— Vous ! soupira Micheline.

— Moi, répondit-il en souriant.

— Oh ! je comprends, reprit-elle en hochant la tête. J'ai été bien malade, n'est-ce pas ? bien malade... chez vous ?

— Vous avez failli mourir. Mais, grâce à Dieu, vous êtes sauvée !

Une douce lueur de reconnaissance vint éclairer les grands yeux de la jeune fille.

— Comme vous êtes bon ! dit-elle, et comme toute mon âme vous remercie !

Soudain, cependant, un reflet de pudeur instinctive

colora son front.

Pascal s'en aperçut.

— A quoi pensez-vous ? lui demanda-t-il.

Elle hésita un instant, puis elle répondit :

— Je cherche à me rappeler... si vous avez été seul à veiller sur moi.

— Nous avons été deux, Micheline : une femme, un ange, n'a pas quitté votre chevet.

Cette assurance parut contenter la malade.

— Oui, dit-elle, je me souviens à présent. Je l'ai vue penchée sur moi, noble et touchante comme la compassion... Mais où donc est-elle ?

— Là, près de vous. Elle repose un peu, elle a passé tant de nuits sans sommeil !

Il indiquait de la main une chaise basse où dormait M^{me} Angèle.

Micheline se souleva et l'aperçut.

C'était une femme de trente-cinq à trente-huit ans, au visage amaigri et pâle, aux traits harmonieux et distingués. Son front était sillonné de rides, mais il se couronnait de cheveux b'onds qui semblaient protester contre le symptôme précoce de vieillesse. Ses yeux, frangés de longs cils, étaient assombrés par un cercle de bistre qui décelait le ravage de quelque passion mal éteinte ; mais on remarquait dans l'expression de sa physionomie, même à l'état de repos, le rayonnement

d'une âme capable de tous les courages et de toutes les abnégations.

Comme nous l'avons dit, on la nommait M^{me} Angèle. Mais ce n'était point là son seul nom. Elle se nommait aussi la comtesse de Valbriant, et les pauvres du quartier de l'Observatoire ne l'appelaient que la comtesse de la Charité. On vantait, en effet, son dévouement aux malheureux. Elle employait son temps à chercher les misères qui se cachaient et à les secourir. Et cependant il s'en fallait qu'elle fût riche.

A peine, en réalité, avait-elle de quoi vivre dans la plus modeste des médiocrités. On racontait qu'elle avait possédé naguère quelque fortune, mais elle s'était appauvrie, ajoutait-on, dans un sublime élan de générosité.

Quoi qu'il en fût, les secours qu'elle portait aux pauvres gens consistaient moins en aumônes qu'en soins assidus et courageux. Ne pouvant prodiguer l'or, elle se prodiguait elle-même. Quelquefois, mais rarement, il lui arrivait d'accorder son assistance aux riches : c'était alors pour avoir le droit de leur tendre son aumônière et de leur dire en les quittant : « Pour mes pauvres, s'i vous plaît ! »

Elle eût fait une admirable sœur de charité, mais elle avait trop d'indépendance dans l'esprit pour accepter une règle et prononcer des vœux.

Nous avons le droit, en effet, comme citoyens, de préférer tel ou tel système politique, tel ou tel système administratif; d'avoir, pas plus qu'un autre, mais autant qu'un autre, sur les lois, les impôts, les traités, les projets, les institutions de notre pays, une libre opinion, et cette opinion, la voici :

Toute l'histoire civile et politique de la France, nous dirons volontiers du genre humain, aboutit à ces deux principes, également nécessaires :

Il faut que le pouvoir soit respecté ;

Il faut que le pouvoir soit contrôlé.

Respecter le pouvoir : c'est la religion comme la religion qui le demandent ; et de quels malheurs, de quels crimes n'a pas été cause parmi nous le mépris et l'aviilissement du pouvoir ? Mais contrôler le pouvoir, c'est une nécessité politique et sociale : à quelles fautes n'ont pas été entraînés les pouvoirs illimités et sans contrôle ?

C'est Bossuet lui-même, fort partisan, on le sait, de l'autorité, qui écrivait :

« On voit que depuis l'établissement de la puissance absolue, il n'y a plus de barrière contre elle, ni de rempart assuré pour la pudeur, ni enfin de sûreté pour la vie des hommes. Aussitôt qu'il y eut des puissances absolues, on craignit tout de leurs passions... Avouons de bonne foi qu'il n'y a rien de plus difficile que de se refuser quelque chose, quand les hommes vous accordent tout... » (*Politique sacrée*, livre X^e, art. 6.)

Il est aisé d'imaginer bien des systèmes de contrôle, institutions religieuses, aristocratie, parlements, droits des provinces ou des communes ; mais, en fait, à l'heure présente, il ne reste debout en France qu'un grand et unique moyen de contrôle, à savoir : cette sorte de liberté politique, dont l'action s'exerce principalement par l'électeur et par l'élu.

Ce contrôle est-il le meilleur ? Nous ne l'examinons pas ici ; mais ce que nous affirmons, c'est qu'il n'y en a pas d'autre.

S'il en est ainsi, s'abstenir d'exercer ce contrôle, s'abstenir de voter, quand on est électeur ; ou bien, quand on est élu, voter par ordre ou par peur, c'est tout simplement ôler au gouvernement, s'il est bon, une force ; s'il est mauvais, un obstacle ; s'il faiblit, un soutien ; s'il se trompe, un conseil : c'est oublier l'histoire, c'est renoncer à l'expérience, c'est délaisser son pays, c'est livrer son opinion, c'est trahir ses intérêts et soi-même.

Non, dans quelque rang et à quelque poste qu'on se trouve placé, le droit, l'intérêt, le devoir, c'est d'accepter et d'exercer sérieusement l'action politique que les institutions et les lois donnent, et, pour cela, il faut étudier le pays, interroger ses vœux légitimes, et s'en faire les fermes interprètes, se mêler avec les hommes, nouer des rapprochements, s'unir à la nation, se pénétrer de sa vie, de ses desirs,

être toujours et partout les premiers à prendre en main les droits et les intérêts chers à la France ; et cela, nous le conseillons à tous, mais particulièrement aux hommes religieux de notre pays, afin qu'il soit bien démontré, par un vivant exemple, que la France n'a pas de meilleurs serviteurs, plus dévoués, plus fidèles en ses bons comme en ses mauvais jours, que les chrétiens. Et, par conséquent, se tenir à l'écart, faire le mort au nom de la religion ou de je ne sais quelle délicatesse d'opinion, se croire d'autant plus fort, qu'on demeurera plus isolé ; laisser là le mouvement et la conciliation des idées pour ne s'occuper que des détails de personnes, ce serait évidemment une grande faute et un grand malheur.

Et quoi ! nous direz-vous, blâmez-vous les saintes répugnances de la fidélité ? A Dieu ne plaise ; nous les respectons, ces saintes délicatesses, nous les respectons et nous les admirons hautement : elles aussi sont utiles au pays : elles y sont le sel de la terre par l'honneur et le sacrifice. Mais les cas de conscience et les délicatesses personnelles de quelques-uns ne sauraient être des règles de conduite imposées à tous. Et d'ailleurs, en dehors de tous les partis, à côté de ces scrupules qui ont notre estime, n'y a-t-il pas aussi l'inaction, l'indifférence, le sommeil de tant de gens honnêtes, modestes, indécis, qui voient leur indépendance sous des maximes trompeuses ?

Nous honorons, nous conseillons les bons et nobles sentiments, nous déplorons les pauvres raisons et nous condamnons les mauvais prétextes.

A ceux qui ne votent pas, de peur de reconnaître le droit du pouvoir, — nous disons : « Vous n'empêchez rien en ne votant pas, et vous abandonnez tout »

A ceux qui s'écrient : La lutte n'est pas sincère, on combat dans les ténèbres, nous répondrons : « Y verrez-vous plus clair quand vous aurez fermé les yeux ? »

A ceux qui répètent : La lutte n'est pas égale, nous sommes battus d'avance ! — à ceux-là nous demandons : « Vous compteriez-vous ainsi sur un champ de bataille où l'on meurt ? non, vous ne vous apercevriez pas du nombre et ne songeriez pas à la fuite. Et d'ailleurs, battus si vous luttez, le serez-vous moins si vous ne luttez pas ? »

Mais, s'agit-il d'un combat ? non, il s'agit d'un grand procès, où vous êtes juges. Or, les juges dont l'avis est en minorité ne se tiennent pas pour battus ; à chaque occasion nouvelle, ils soutiendront leur opinion et un jour peut venir, une occurrence favorable, où leur opinion prévaudra. Mais, pour prévaloir un jour, il faut qu'elle se montre et se fasse toujours valoir, toujours entendre, toujours compter. Si l'on tombe à l'eau, il n'est pas sûr, dit un vieux proverbe, qu'on se sauve en nageant, mais il

est sûr qu'on se noiera en ne nageant pas : donc il faut nager, donc il faut voter.

Il n'est pas question d'être une majorité, mais si on est une minorité, d'être une minorité qui se fasse écouter, et pour cela, qui ait une voix.

Cela est de l'intérêt de la majorité elle-même, qui, à l'exemple de toutes les puissances humaines, a besoin d'être contredite, avertie, éclairée par la discussion.

Laissez donc ces vains prétextes de l'abstention à ceux qui s'endorment ou à ceux qui comptent tout bas sur je ne sais quelle loterie des événements et placeraient leurs espérances inactives dans l'attente de calamités imprévues. L'homme pratique et loyal, qui sait sa vie trop courte pour être consacrée à attendre, et qui rougirait de spéculer sur la violence ou sur le malheur, tient une autre conduite. Saint Paul, qui se vantait d'être citoyen romain, *civis romanus sum*, et qui en exerçait les droits, n'eût pas agi de la sorte, et ne comptait pas sur le mal pour arriver au bien.

Votez donc : mais pour qui ? pour les candidats officiels ou pour leurs adversaires ? Ici, nous n'avons rien à vous dire. C'est une question de conscience et de confiance personnelle ; aucune autre influence ne doit ici vous guider que celle de votre propre et libre jugement. Le gouvernement croit devoir persévérer dans l'usage de désigner des candidats ; nous ne nous permettons pas de discuter ses motifs. Mais il en convient loyalement lui-même : parce que certains candidats sont préférés par lui, ce n'est pas une raison pour les accepter ; ce n'est pas non plus une raison pour les repousser. Choisissez avec calme et avec indépendance entre les personnes, et ne nous demandez conseil que sur les principes.

Résumons d'un mot le principe qui doit dominer la conduite politique d'un citoyen consciencieux. Nul n'a le droit de lui demander compte des vœux qui se mêlent à ses prières, des affections que nourrit son cœur, des systèmes que conçoit son intelligence. Mais, dans sa vie publique, il faut qu'on sache qu'il est prêt à se refuser loyalement à tout ce que les institutions de son pays excluent, et à se permettre hardiment tout ce qu'elles autorisent ; et que, dans la défense de ses convictions et de ses droits, il met à profit, il emploie tous les moyens à sa disposition, la presse, quand il le faut ; la justice, quand on le doit ; le scrutin, toujours.

III.

Vous insistez et, après l'avis général du citoyen, vous voulez connaître dans les circonstances présentes l'avis de l'évêque.

Le voici :

Deux intérêts majeurs sont en ce moment mêlés et subordonnés à la politique de la

France : chez nous, la liberté religieuse ; à Rome, l'indépendance temporelle du Chef de l'Eglise.

La liberté religieuse ! Avons-nous besoin de dire de quel prix elle est pour toute la société ? Liberté de l'enseignement, liberté des âmes, liberté de s'associer pour le bien, c'est l'honneur de notre siècle d'avoir proclamé hautement tous ces droits ; les a-t-il toujours compris, pratiqués, défendus ! Ne reste-t-il pas des entraves inutiles, des sévérités sans objet, des défiances que repousse l'esprit de notre société ? La liberté religieuse est la première de toutes, elle tient à la conscience et aux entrailles même de l'homme, elle est le principe de toutes les autres et leur dernier asile au jour où elles sont menacées ; et en même temps, il faut le dire aussi, dans notre société si agitée, cette liberté religieuse n'a pas de meilleur appui que la liberté publique.

Quant à l'indépendance du chef de l'Eglise, nous demandons seulement qu'on fasse avec nous attention à trois choses :

La première, c'est que le Pape et les évêques du monde entier, on ne peut plus le nier après la grande manifestation du 9 juin 1862, sont unanimes pour croire et déclarer ce pouvoir utile et, selon l'ordre de la Providence, nécessaire même à la religion ; or, apparemment, ils sont compétents.

La seconde, c'est que ce pouvoir a duré plus de mille ans. Donc, substituer un autre système, ce serait renoncer à ce que l'expérience des siècles a consacré, et se jeter dans les aventures, pour la chose qui importe le plus à l'humanité. Cela vaut la peine qu'on y regarde.

Enfin l'exclusion d'un certain nombre de députés qui se sont montrés les plus fidèles à la cause du Saint-Siège, est une chose significative et regrettable. Sans vouloir rien exagérer, et en tenant compte des bonnes intentions, on peut le craindre : la question est ajournée, apaisée, elle n'est pas résolue. Chaque jour ajoute à ses difficultés, et le temps qui s'écoule ne sert qu'à fatiguer et à endormir les meilleurs dévouements. Qui sait si, d'un jour à l'autre, cette grande cause ne sera pas de nouveau appelée par les événements au tribunal de l'opinion ? Eh quoi ! lorsque ce jour viendra, nous aurions laissé écarter nos avocats éprouvés, nous aurions négligé d'en choisir de nouveaux ?

Ne nous faisons point d'illusions. Rien de ce qui se fera en Italie ne se fera sans la permission de la France. Or, ce que la France dira à l'Italie, dépend certainement de ce que l'opinion du pays va dire par la voix de la presse et par la voix des élections.

Donc, si vous êtes écrivain, écrivez ; si vous êtes élu, parlez ; si vous êtes électeur, votez.

Ainsi, indépendance temporelle du chef de l'Eglise, liberté religieuse, liberté générale, ces questions capitales dépendent directement, incontestablement, de l'opinion du pays, manifestée par la voix des élus, dans l'enceinte des Chambres ; par la voix des électeurs, dans les scrutins qui vont s'ouvrir.

Et c'est dans une telle situation, à un tel moment, que vous, électeur, vous, électeur influent, vous concevriez la pensée de vous abstenir et de conseiller l'abstention autour de vous ! Devant de semblables intérêts, à de si grandes questions, vous ne diriez ni oui ni non : vous ne répondriez rien, absolument rien !

Français, cette liberté qui vous reste, après tant de combats livrés pour elle, vous la délaisserez !

Citoyen, ce droit d'un jour, mais si puissant, qui vous est demeuré, vous le négligeriez !

Catholique, cette rare occasion de servir votre religion, vous la refuseriez !

Vous avez la liberté, le droit, l'obligation, l'occasion, et vous resteriez inerte !

Vous appelez cela : réserver l'avenir ! Réservez donc aussi l'avenir de vos champs, en vous abstenant d'y rien labourer et d'y rien

— Ne la réveillons pas, la sainte femme ! soupira la malade. Plus tard je l'embrasserai de toutes les forces de mon cœur.

Puis sa tête dé à lasse retomba sur l'oreiller ; elle sourit à Pascal et ferma les yeux.

La convalescence de Micheline fut longue. Sa constitution tout entière ayant été ébranlée par la souffrance, elle ne devait recouvrer que lentement la plénitude de ses forces. Avec quelle exquise tendresse M^{me} Angèle et Kersaint surveillèrent le nouvel épanouissement de cette fleur délicate !

La plus aimante des mères n'eût pas mis plus qu'eux de sollicitude et de sensibilité dans l'accomplissement de leur mission. Ils se disputaient en souriant le plaisir d'être auprès de Micheline, de la distraire et de la servir. Entre ces deux affections, la charmante enfant se sentait si heureuse qu'à chaque instant elle se répandait en actions de grâces.

— Mon Dieu ! murmurait-elle, l'âme débordant de reconnaissance : me sera-t-il jamais permis de prouver, autrement que par de vaines paroles, tout ce que m'inspire tant de générosité ? Je ne le prévois pas, hélas ! Et cependant avec quelle joie je faisais le sacrifice de ma vie pour payer la dette de mon cœur !

En attendant elle se reprenait énergiquement à la santé. Les fraîches teintes de la jeunesse commençaient

à colorer son doux visage. De vives lumières venaient se réfléchir dans son regard. Une harmonie plus exquise s'ajoutait chaque jour à la distinction de ses formes. Toutes les grâces, toutes les beautés dont la nature l'avait douée reparaissaient plus radiantes et plus pures, comme on voit après l'orage étinceler la verdure et les fleurs sous les caresses d'un rayon de soleil.

Le printemps, un printemps tiède et gai, ranimait la création. Il activait la sève cachée sous l'écorce des arbres et réveillait la voix endormie des oiseaux. Aussi le jardin où se promenait la convalescente était-il déjà plein de lilas et de mélodies. L'influence des beaux jours ne contribuait pas peu à hâter le parfait rétablissement de Micheline.

L'air embaumé de la saison nouvelle est un puissant remède aux défaillances du corps et aux tristesses de l'âme.

Un matin que la jeune fille était assise sous un berceau de chèvre-feuille et qu'elle se livrait à un travail de couture, tandis que Pascal lui lisait une *Méditation* de Lamartine, M^{me} Angèle descendit les marches du perron et se dirigea vers eux. Son visage était calme ; toutefois, un observateur eût remarqué la trace d'une larme sur le cristal de ses yeux.

Micheline et Pascal se levèrent en l'apercevant.

— C'est donc bien vrai que vous nous quittez ? lui

demanda Kersaint.

— Il le faut, répondit M^{me} Angèle. Notre chère enfant se porte à merveille. Ma présence n'est plus nécessaire ici ; elle est instamment réclamée ailleurs.

— C'est juste, madame. Votre existence appartient surtout à la charité. Je ne vous retiens plus.

— Adieu donc, mes amis, adieu ! reprit la comtesse.

Et elle embrassa Micheline. Celle-ci fondit en larmes.

— Du moins, vous reverrai-je bientôt ? murmura-t-elle.

— Je me suis fait une trop douce habitude de votre amitié, ma toute belle, pour la négliger désormais. Je reviendrai.

Comme la jeune fille pleurait toujours :

— Voyons, consolez-vous, enfant, reprit la comtesse. Ne m'enlevez pas mon courage. Je pars, mais M. Pascal vous reste, et vous devez vous trouver bien heureuse d'avoir un tuteur si bon, si dévoué.

A ce mot de « tuteur » l'orpheline parut s'étonner. Ce n'était pourtant pas la première fois que ce mot frappait son oreille, mais jusqu'alors elle n'y avait jamais fait attention.

(La suite au prochain numéro.)

semer ! Non, non, l'avenir est à ceux qui agissent et aux causes pour lesquelles on agit. Les vérités ne se défendent pas toutes seules. Elles s'échauffent et vivent dans le cœur de ceux qui les aiment et les défendent : elles avancent quand ils marchent ; elles croissent quand ils s'élèvent ; elles dorment quand ils dorment.

Abstenez-vous, si votre jugement erre au hasard entre toutes les idées, qui s'agitent autour de l'urne du scrutin. Mais si vous avez des convictions et des croyances, quelque pensée dans l'âme, quelque principe dans le cœur, allez aux élections. Dans les temps ordinaires, voter n'est qu'un droit : aujourd'hui c'est un devoir.

Mais il est temps de s'élever plus haut de et dire en terminant le vrai mot de la situation. Les élections ne sont pas un jeu. Tout va peut-être dépendre de l'assemblée législative qui sera élue. Oui, cette assemblée aura peut-être entre les mains, autant du moins que ces grandes choses peuvent être entre les mains des hommes : l'honneur de la France, l'indépendance de l'Eglise, la paix de l'Europe, le sort de la liberté de notre pays ; le sort de la papauté dans le monde.

Et voilà pourquoi toutes les voix s'unissent pour vous appeler au scrutin.

Le Gouvernement vous dit : Je veux le bien, je le veux sincèrement. Mais si je ne suis pas éclairé, conseillé, il peut s'agir pour la France, pour ses intérêts, pour ses finances, pour sa politique des périls que, seul, je ne saurais conjurer.

La Patrie vous dit : Pour prospérer et pour progresser, il me faut des lois, des institutions, des réformes. Donnez-moi donc de sages législateurs, des esprits droits, fermes, convaincus, honnêtes, dévoués au bien public.

La Religion vous crie : Je traverse avec la société des temps difficiles, j'ai besoin de vaillants défenseurs.

Et quand tant de voix et des voix sacrées s'unissent, vous sauriez demeurer indifférents et laisser cette grande assemblée se former, sans vous, de tant d'éléments passionnés, que vous connaissez bien, et qui n'abdiquent et ne désertent jamais ? vous leur laisseriez le champ libre ? Non, cela ne se peut. Si vous ne votez pas, vous n'échapperez pas à la plus redoutable des responsabilités, et, de plus, renoncez à l'espoir de conserver dans votre pays quelque autorité, vous qui aurez refusé d'exercer vos droits les plus élevés et les plus légitimes.

Vous vouliez notre avis, Messieurs : le voilà dans sa simplicité et sa vérité. Nous n'avons sans doute aucun droit de l'imposer, mais nous n'avons non plus aucun motif de le taire.

- + R. F., archevêque de Cambrai.
- + J. Hippolyte, archevêque de Tours.
- + GODEFROY, archevêque de Rennes.
- + PAUL, évêque de Metz.
- + ALEXANDRE, évêque de Nantes.
- + FÉLIX, évêque d'Orléans.
- + LOUIS-EUGÈNE, évêque de Chartres.

Le journal *La France*, fait les réflexions suivantes sur le discours prononcé par Victor-Emmanuel à l'ouverture de la session législative de Turin :

Dans le langage du roi, il est facile de reconnaître les préoccupations qui, depuis déjà longtemps, n'ont pas cessé de peser sur l'esprit des hommes politiques et du pays tout entier. La première pensée de Sa Majesté est de rassurer l'opinion sur les droits de la nation à son unité complète.

« Ces droits, dit Victor-Emmanuel, je saurais les maintenir dans leur intégrité. » Plus loin, il ajoute que le but auquel il a consacré sa vie est de conquérir, par la liberté, l'indépendance et l'unité complète.

Ce langage ne signifie rien, ou il est, pour ainsi dire, une mise en demeure au gouvernement français d'avoir à abandonner Rome. On comprendra que nous ne voulions pas y insister.

L'Italie, malgré le calme apparent qui y rè-

gne, n'en est pas moins toujours la patrie des illusions et des mirages. L'opinion n'y a point encore su acquiescer cette rectitude et ce bon sens qui distinguent d'autres peuples, et elle se laisse aller trop volontiers à des impressions qui brillent surtout par leur vivacité.

Cette opinion, quelque faussée qu'elle puisse être, n'en doit pas moins être ménagée. Il ne faut rompre en visière avec personne, surtout avec une Chambre engagée en ce moment dans des questions administratives ou financières d'une haute importance.

Nous croyons donc qu'il ne faut attacher aux paroles du roi que le sens exact que comportent, depuis trois ans, les discours qu'il a prononcés, c'est-à-dire, en ce qui concerne Rome, un sens restreint et non point absolu.

Quant à la session qui s'ouvre aujourd'hui, nous serions fort empêchés de prévoir ce qu'elle pourra être. Si l'on a pu jusqu'à présent reconnaître à l'action législative dans ce pays un caractère particulier, il faut bien l'avouer, ce caractère est celui d'une indifférence qu'on ne saurait trop regretter.

On mande de Turin, le 26 mai, que la perquisition effectuée dans la maison du consul d'Autriche à Vallona (Albanie), a amené la saisie d'une grande quantité de poudre, de 455 fusils, de 300 pistolets et de 780 poignards, le tout destiné à une expédition de brigands dans les provinces méridionales de l'Italie.

L'*Opinione* assure que cette expédition avait été concertée à Rome entre le général Bosco et deux Albanais dont un a été arrêté à Messine. Ces derniers s'étaient engagés à armer 500 hommes et à les conduire sur le territoire napolitain. — Havas.

On écrit de Breslau, le 25 mai, qu'un décret du gouvernement, publié dans le journal officiel le *Courrier de Vlna*, du 21 mai, porte :

Tout bourgeois qui s'éloignera de trente werstes du lieu ordinaire de son habitation, sans être muni d'un permis spécial délivré par l'autorité militaire, sera incorporé pour six mois ou un an dans les compagnies disciplinaires chargées de l'entretien des routes et communications. — Tout individu de la classe nobiliaire, coupable du même délit, sera puni d'un emprisonnement de six mois à un an et d'une amende de 50 à 100 roubles.

Les jugements sur ces délits seront rendus, soit par la police, soit par les conseils de guerre.

Ce décret est signé par le gouverneur-général de la Lithuanie, M. Nazimoff.

L'arrestation, à Varsovie, de M. Louis Gorski, conseiller d'Etat démissionnaire, a produit dans cette ville une vive émotion. — Havas.

Les nouvelles d'Amérique vont jusqu'au 14 mai. On mande de New-York que le général Grant a rencontré un corps de 11.000 confédérés à quatre lieues au sud du golfe Gibson. La lutte a duré toute la journée. Les confédérés ont été battus, ils ont eu beaucoup de tués et 500 prisonniers. La perte des fédéraux est de 100 tués et de 500 blessés. L'ennemi s'est retiré vers Wicksburg, poursuivi par Grant, dont la victoire a été complète.

Un corps de 12.000 fédéraux a occupé la pointe extrême de la rivière York ; il a détruit les ponts dans le voisinage de la Maison-Blanche. Le bruit qu'un corps fédéral s'était emparé de Richmond a causé une vive impression. On dit que Hooker a repassé le Rappahannock, mais ce bruit n'a pas reçu de confirmation officielle.

On annonce la mort du général Van Dorn. Hooker voulait faire une nouvelle tentative sur le Rappahannock, il en a été empêché par le ministre de la guerre Halleck. — Havas.

MEXIQUE.

Le *Moniteur de l'Armée* publie l'extrait suivant d'une lettre écrite devant Puebla, le 3 avril dernier :

La ville de Puebla est construite dans une vallée entourée de hauteurs sur lesquelles s'élevaient des couvents que l'on a convertis en

forteresses. — Le cerro San Juan, que nous occupons, et où le général en chef a établi son quartier-général, est une colline de 67 mètres d'élévation ; celle sur laquelle est placé l'ouvrage célèbre de Guadalupe en a 100, et celle au sommet de laquelle est construit le fort San Loreto en a 50.

La ville est belle ; ses rues larges et régulières se coupent à angles droits ; ses maisons, qui ont généralement deux étages, sont spacieuses et groupées de manière à former des îlots séparés, très-favorables pour la défense. Elle possède un grand nombre de monuments religieux, et d'ici nous comptons plus de 110 coupoles et clochers appartenant à des églises ou à des couvents. Elle a 4 kilomètres de longueur depuis la garriga ou porte d'Amatlan jusqu'à celle de Tlaxcala.

L'armée mexicaine, depuis un an, règne dans la ville par la terreur. Elle en a expulsé les prêtres, les religieuses, les moines ; elle a emprisonné et dépouillé les gens riches ; elle s'est emparée des maisons, des églises, des couvents, pour s'y fortifier ; elle se bat avec courage, mais elle n'est pas suivie par la population qui a toujours été hostile à Juárez. Aucun habitant n'a pris les armes pour combattre, et toutes les femmes sont en prières pour demander à Dieu la fin de la lutte.

Indépendamment des dix forts que les relations officielles ont fait connaître, un grand nombre de couvents, de maisons et d'églises ont été mis en état de défense. Parmi ces ouvrages, les deux plus importants sont la cathédrale et le réduit de la place d'Armes, autour de laquelle sont groupés vingt îlots de maisons, qui ont été reliés entre eux et entourés d'une enceinte fortifiée.

La cathédrale est le monument le plus beau, le plus riche et le plus solidement construit que possède Puebla. Occupant un des côtés de la plaza mayor, ou grande place, en face de l'hôtel-de-ville, elle est isolée, ce qui a permis de l'entourer d'une enceinte fortifiée, et s'élève sur une plate-forme de 3 mètres de hauteur sur laquelle on a établi des batteries. Ses murs ont 4 mètres d'épaisseur.

L'attaque des Français est dirigée et soutenue avec un courage, une intelligence, une sûreté admirables. La défense est énergique ; mais par sa nature, elle entraîne la destruction de l'armée mexicaine, qui, nous l'espérons bien, tombera tout entière en notre pouvoir, avec ses approvisionnements et son matériel. Ce sera un fait considérable pour le succès de la campagne.

On lit dans la *France* :

Une question de droit électoral vient d'être soulevée à la fois dans le Haut-Rhin et dans le Gard. L'art. 1^{er} du sénatus-consulte du 17 février 1858, porte que : « Nul ne peut être élu député au Corps législatif si, huit jours au moins avant l'ouverture du scrutin, il n'a déposé, au secrétariat de la préfecture du département où se fait l'élection, un écrit signé de lui et contenant le serment prescrit par la Constitution. »

Le scrutin devant s'ouvrir le 31 mai prochain, à 8 heures du matin, M. le ministre de l'intérieur a fait connaître à MM. les préfets, par une dépêche télégraphique, que le délai pour la réception du serment est expiré le 25 mai, à 8 heures du matin.

Deux candidats de la dernière heure, M. Th. Winckler, dans le Haut-Rhin, et M. Béchard, dans le Gard, se sont présentés le 25 mai, l'un à la préfecture de Colmar, l'autre à celle de Nîmes pour y déposer le serment prescrit ; mais il était deux heures quand M. Béchard a fait cette démarche, et quatre heures quand M. Winckler a voulu remplir la même formalité.

Il leur a été déclaré que le délai constitutionnel était expiré et que leur serment ne pourrait être reçu. M. Béchard a protesté, par huissier, contre ce refus, une note spéciale qu'il adresse aux journaux sur cet incident électoral, annonce qu'il s'est pourvu devant le ministre de l'intérieur et qu'il portera la ques-

tion au conseil d'Etat ou au Corps législatif. C'est là évidemment un litige qui ne peut être tranché que par les tribunaux compétents, mais devant le texte formel du sénatus-consulte de 1858, il paraît difficile de contester sérieusement le droit de l'administration, et les honorables candidats n'ont qu'à s'imputer d'avoir laissé passer le délai rigoureux que la Constitution leur accordait.

Nouvelles Diverses.

On écrit de Saint-Petersbourg le 14 mai que la santé de l'impératrice de Russie inspire de vives inquiétudes. Plusieurs des plus célèbres médecins russes se sont réunis à Zarskojesels pour une consultation.

— La santé du roi des Belges, dit le *Morning Herald*, est encore dans un état fort précaire, et à la cour on a de très-vives inquiétudes sur l'issue de sa douloureuse maladie. Lundi, M. Henri Tompson, le célèbre chirurgien de Wimpole-Street, est parti pour Bruxelles, d'où il avait été appelé. On espère qu'il pourra procurer quelque soulagement à l'auguste malade, et prolonger ses jours.

— On s'entretient déjà dans le monde des arts de la prochaine apparition au Théâtre-Français de la statue de Rachel, commandée par le ministère d'Etat à M. Duret, le célèbre sculpteur du *Danseur napolitain*. Le plâtre est terminé, le marbre est commencé. L'artiste a représenté la tragédienne dans sa magnifique création du rôle de Phèdre.

— On se rappelle cette jeune et belle bohémienne qui, voulant se marier avec son préféré, comme elle chanteur nomade, vint, il y a quelques semaines, demander un nom, une inscription sur l'état civil aux magistrats du tribunal de Saint-Malo.

Depuis, elle est partie avec les familles errantes auxquelles elle est maintenant attachée par des liens légitimes ; mais la publicité donnée à son étrange histoire, que la plupart des journaux ont répétée, d'après le compte rendu de l'*Union malouine et dinannaise*, cette publicité, disons-nous, a porté ses fruits, et voici qu'un général italien ou hongrois, le général Victorini, si nous sommes bien informés, réclame comme sienné cette enfant qu'une aventureuse poussée par la vengeance, lui aurait enlevée.

Le général, aujourd'hui d'un certain âge, sans enfants, et que l'histoire des malheurs de sa fille a touché au plus haut point, fait opérer d'actives recherches pour découvrir le chemin suivi par l'intéressante voyageuse depuis qu'elle a quitté Saint-Malo.

(*Phare de la Loire.*)

— La *Gazette des Etrangers* annonce que la perle de la dernière exposition de Leipzig, le chef-d'œuvre de Lessing, un des plus fameux peintres vivants de l'Allemagne, le tableau représentant *Jean Huss devant le bûcher*, vient d'être acheté par le roi de Prusse au prix de 15.000 thalers (36.250 fr.).

Encore un démenti donné au proverbe : « Travailler pour le roi de Prusse. »

— On écrit de Bône à l'*Akhbar* :

« Dans la matinée du 23 avril dernier, une dame de Bône, qui était allée faire son marché à la poissonnerie, se décida, après avoir marchandé quelques poissons, à l'achat d'un poisson appelé dorade, moyennant la modique somme de 25 centimes, et s'en retourna chez elle pour préparer le déjeuner de sa famille. L'heure du déjeuner approchait ; elle se mit à l'œuvre, et, après avoir écaillé le poisson, elle l'éventra. Mais quelle fut sa surprise lorsqu'elle vit briller dans les entrailles une baguette en or qu'on évaluait à la somme de 25 fr. »

« Combien de dames allant le matin au marché pour faire leurs provisions de bouche voudraient faire une pareille emplette ! »

— Les dernières productions enfantées par la Photographie, ne sont ni les moins importantes, ni les moins curieuses, parmi celles que nous devons depuis vingt ans à cet art merveilleux. — C'est à ce titre que nous recommandons à l'attention des personnes de goût l'annonce que nous publions aujourd'hui

sous le titre de : *Les plus récentes Nouveautés artistiques.*

Chronique Locale.

VILLE DE SAUMUR.

ELECTIONS LÉGISLATIVES.

Le Maire de la Ville de Saumur,

Vu le décret impérial du 7 mai courant, concernant les collèges électoraux pour le 31 mai 1865, à l'effet d'élire un député par circonscription.

Vu l'article 3 du même décret, portant :
Le scrutin sera ouvert pendant deux jours dans toutes les communes ; le premier jour depuis huit heures du matin jusqu'à six heu-

res du soir, et le second jour depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire du même jour, 7 mai, ordonnant la publication dudit décret.

Donne avis à ses Concitoyens,

Que le scrutin électoral qui aura lieu dans la commune de Saumur, le dimanche 31 mai 1865, de huit heures du matin à six heures du soir, et le lundi 1^{er} juin, de huit heures du matin à quatre heures du soir, pour l'élection d'un député au Corps-Législatif (5^{me} circonscription. — Arrondissement de Saumur et canton de Thouarée), comprendra une section unique qui siégera à l'Hôtel-de-Ville.

Les Cartes d'électeur seront portées à domicile.

Les Electeurs qui, par suite de changement de domicile, n'auraient pas reçu leurs cartes, pourront se présenter, pour les retirer, à la Mairie (Bureau du Secrétariat), jusqu'au lundi 1^{er} juin, à trois heures et demie du soir. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 mai 1865.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 27 mai. — Le discours royal lu par M. de Bismark dit entre autres choses :

Par son adresse du 27 janvier, la Chambre s'était mise en opposition violente avec le gouvernement et elle a conservé malgré la réponse du roi une attitude qui ne permettait pas d'en-

tente. Dans les débats sur la politique étrangère elle s'est efforcée d'annihiler l'action gouvernementale et elle a ainsi augmenté l'effervescence dans les provinces prussiennes limitrophes de la Pologne. Elle a ajouté foi aux bruits erronés répandus par les ennemis de la Prusse. Elle a excité dans le pays la crainte de complications belliqueuses et de dangers que ne justifient nullement les rapports du gouvernement avec les puissances étrangères. Dans la dernière adresse, la Chambre a complètement refusé son concours au gouvernement. La clôture de la session devenait par suite inévitable. Le gouvernement réserve sa décision pour le règlement des questions financières pendantes, et il espère une entente ultérieure avec la représentation nationale. — Havas.

P. GODET, propriétaire-gérant.

LES PLUS RÉCENTES NOUVEAUTÉS ARTISTIQUES : Ornement des Salons. Récréation des Familles.

ON PEUT SE PROCURER Jusqu'au 22 Juin (Midi)

L'UN DES QUATRE OBJETS ARTISTIQUES SUIVANTS,

Venant de paraître,

Accompagnés chacun d'une grande Prime gratuite :

UN NUMÉRO D'OBLIGATION DE 100 FR.

DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE,

PARTICIPANT AU TIRAGE DU 22 JUIN PROCHAIN

Et dont les Lots sont :

100,000 — 50,000 — 20,000 fr.

- MAGNIFIQUE ALBUM** contenant 50 encadrements pour photographies, couvert en maroquin de toutes nuances, avec grand relief, deux fermoirs à grandes pattes richement dorés.
- NEUF CARTES** photographiques à choisir dans les 16 collections suivantes : Celebrités contemporaines, 521 portraits (sur la même carte). — Famille impériale, 7. — Famille de l'empereur, 35. — Ministres, 14. — Maréchaux, 8. — Généraux, 120. — Amiraux, 15. — Epi-copat, 40. — Louis XVI et la famille royale, 6. — Leurs descendants, 6 (portraits séparés). — Auteurs et Compositeurs, 72. — Sommités (dames), 49. — Théâtre italien, 12. — Opera (danse), 37. — Celebrités anglaises, 48. — Celebrités espagnoles, 36.
- HOCULE ÉLÉGANT** à coiffure (breveté) se mettant ainsi au point de vue de chaque observateur pour grossir et animer les photographies — avec fermoir et compartiment pour cartes, couvert en maroquin de toutes nuances, et constituant non-seulement la dernière nouveauté du genre le plus en vogue, mais encore la plus parfaite.
- SUPERBE PAROISSIEN** romain (à l'usage de tous les diocèses), véritable chef-d'œuvre typographique sortant des ateliers de M. A. Maître, — reliure riche et nouvelle en maroquin de toutes couleurs, titre en chromo, gravures très fines, deux fermoirs argent vieux, tranches de couleur avec semis d'étoiles d'or, ORNE du portrait photographié de N. S. P. le Pape, disposé par nos soins.

FAVEUR EXCEPTIONNELLE : Les Souscripteurs qui prendront les quatre objets ci-contre, et qui enverront par conséquent 48 fr., recevront gratuitement, en outre des primes afférentes à chaque objet, une quittance d'abonnement d'un an, à partir du jour de la Souscription, à un des plus élégants journaux de modes : *La Toilette de Paris*, fondé et dirigé par M. Philippe, paraissant tous les quinze jours, et donnant, dans chaque numéro, une gravure de modes, dessinée par *Compte-Calix*, coloriée et retouchée à la gouache, et, en outre d'une rédaction très-soignée, des patrons de vêtements, de broderies, et des planches de détail de lingerie et de chapeaux.

POUR RECEVOIR immédiatement et FRANCO, soigneusement emballés, les Objets ci-dessus, ainsi que les PRIMES — Envoyer, d'ici au 22 Juin, midi, — en MANDATS ou Timbres-Poste, — la SOMME de 12 fr. par chaque Objet demandé, à M. H. LARIVIERE, éditeur, 14, rue Saint-Marc, à Paris.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Extrait d'Acte de Société.

Suivant acte sous signatures privées, fait double à Saumur, le 1^{er} mai 1865, dont l'un des originaux porte la mention suivante :

Enregistré à Saumur, le 19 mai 1865, f^o 21, r^o c^o 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et v^o c^o 1. Reçu cinq francs deux décimes en sus. Signé : Touchard.

M. JEAN BOUTIN-CHAPELLE, négociant, demeurant à Saumur,

Et M. LOUIS-UBALD BOUTARD, négociant, demeurant aussi à Saumur,

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation du commerce des vins, liqueurs et spiritueux, sous la raison sociale *Boutin-Chapelle et U. Boutard*.

Les fonds sont fournis par égale portion entre les associés. Les affaires de la société sont gérées et administrées par les deux associés, qui ont chacun la signature sociale, dont ils ne doivent faire usage que pour les affaires de la société. Chacun des associés peut faire les achats et ventes, et s'interdit toute autre opération commerciale à son compte personnel.

La durée de la société est, au gré des parties, de deux, cinq ou huit années, qui ont commencé le 20 mars 1865.

Pour extrait, ce jourd'hui 19 mai 1865.

Vu et lu. Signé : BOUTIN-CHAPELLE.

Vu et lu. Signé : U. BOUTARD.

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le vendredi 29 mai 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place du Marché-Noir, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers, appartenant à M.

Gautier, propriétaire, ancien menuisier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, rideaux, armoires, commodes, tables, chaises, cinq beaux établis et leurs valets, quantité d'outils de menuisier de toute sorte, beaux sergents en fer, placards, persiennes, croisées, bois d'ouvrages, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le mardi 2 juin 1865, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur, chez M^{lle} Elisabeth BERSOULÉ, propriétaire à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 78, à la vente publique aux enchères de plusieurs chambres garnies.

Il sera vendu :

Trois lits complets composés de : couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, rideaux, édredons, etc., commodes, guéridons, canapés, fauteuils, glaces, pendules, tables, bureaux, chaises, tapis, poêle, gravures, étagères et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE GRANE ET BELLE

MAISON

Située à Saumur, port du Marronnier, bâtie et occupée autrefois par M. Gogien.

Nombreuses pièces parquetées, servitudes consistant en logement pour le concierge, caves, remises et écurie, terrasse sur la Loire, vaste jardin bien planté d'arbres fruitiers et d'agrément.

S'adresser à M. LAUMONIER, pour visiter les lieux et pour traiter. (259)

A VENDRE

BELLE POULINIÈRE

De race et de grande taille.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, occupée par M. Potet.

S'adresser à M. TOUCHALEAUME, notaire. (316)

Etude de M. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

UN JARDIN, entouré de murs, situé à la Croix-Verte, en face l'hôtel de la Croix-Verte, ayant 10 mètres de large sur 46 mètres de long, planté de 60 arbres fruitiers.

Les murs de façade sont disposés pour bâtir.

S'adresser à M. LEROUX, notaire à Saumur. (295)

JARDIN ET PAVILLON,

Situés au Champ-de-Foire,

A VENDRE

S'adresser à M. LEGUEU, place de l'Arche-Dorée. (180)

A VENDRE

MATÉRIAUX provenant de démolitions de maisons, rue Neuve-Beaupaire : tuiles, bois de charpente, menuiserie, etc.

S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (297)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, APPARTEMENTS AU 2^e ÉTAGE

LIBRAIRIE E. MILON, rue d'Orléans, à Saumur. (322)

SOUFFLET CADEOT

(DÉPOSÉ)

A tuyau d'émission contre l'obstruction, pouvant se manœuvrer d'une seule main.

EN VENTE :

Chez l'inventeur, propriétaire à Dampierre;

NEVEU ELIE, ferblantier à Saumur.

M. DENIEAU, notaire à Allonnes, demande un CLERC expéditionnaire. (317)

AVIS.

On désire reprendre, à Saumur, un ETABLISSEMENT DE BAINS, ou d'INDUSTRIE. Réponse à M. FORGEOT, rue Feydeau, n^o 26, à Paris. (311)

Un JEUNE HOMME et sa FEMME, sans enfant, demandent une place, l'un comme garçon, l'autre comme cuisinière ou femme de chambre.

S'adresser à M. BIÉMONT-LEROY, à Varennes, canton des Prés. (318)

ON DEMANDE un APPRENTI pour une maison de gros. S'adresser au bureau du journal.

TRAVAIL PRESSÉ

Bonne rétribution.

Les personnes qui désirent s'occuper à la confection des SOUFFLETS de la Vergne, peuvent se présenter chez M. Duveau-Girard, à Saumur. Aux ouvriers habitués de travailler le cuir, aux menuisiers et aux tourneurs en bois, on donnera de l'ouvrage qu'ils pourront faire à leur domicile, soit à Saumur, soit dans les environs. (299)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 MARS.			BOURSE DU 27 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 35	»	»	69 49	»	05
4 1/2 pour cent 1852.	97	»	»	97	»	»
Obligations du Trésor.	»	»	»	457 50	»	»
Banque de France.	3450	»	»	3475	»	25
Crédit Foncier (estamp.).	»	»	»	1445	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	»	»	»	1375	»	»
Crédit Agricole.	740	»	10	740	»	»
Crédit Mobilier.	1425	»	22 50	1430	»	5
Comptoir d'esc. de Paris.	738 75	1 25	»	735	»	3 75
Orléans (estampillé).	1002 50	»	5	1005	3 75	»
Orléans, nouveau.	816 25	1 25	»	815	»	1 25
Nord (actions anciennes).	1036 25	»	3 75	1036 25	»	»
Est.	510	»	2 50	511 25	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	1065	»	»	1055	»	10
Midi.	767 50	»	10	766 25	»	1 25
Ouest.	526 25	»	»	525	»	1 25
Genève.	450	»	2 50	455	5	»
Dauphiné.	450	»	»	445	»	5
Ardennes.	485	»	»	485	»	»
Algériens.	498 75	»	»	»	»	»
C ^o Parisienne du Gaz.	1795	»	5	1790	»	5
Canal de Suez.	517 50	»	2 50	511 25	»	6 25
Transatlantiques.	555	»	»	560	5	»
Autrichiens.	492 50	»	1 25	493 75	1 25	»
Sud-Autrich.-Lombards.	566 25	»	3 75	567 50	1 25	»
Victor-Emmanuel.	428 75	»	1 25	427 50	1 52	»
Russes.	»	»	»	431 25	»	»
Romains.	441 25	»	8 75	441 25	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	555	»	21 25	557 50	2 50	»
Saragosse.	722 50	»	7 50	722 50	»	»
Portugais.	545	»	2 50	540	5	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	312 50	»	»	312 50	»	»
Orléans.	310	»	»	310	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	307 50	»	»	306 25	»	»
Ouest.	303 75	»	»	305	»	»
Midi.	306 25	»	»	305	»	»
Est.	303 75	»	»	303 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,